



## **CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE LACQ-PAU-TARBES**

### **ENTRE**

« Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes » représenté par :

#### **d'une part,**

Le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn, représenté par son Président, François BAYROU

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées représentée par son Président, Gérard TREMEGE

La Communauté de communes du Pays de Nay, représentée par son Président Christian PETCHOT-BACQUE

La Communauté de communes de Haute-Bigorre représentée par son Président et Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, Jacques BRUNE

ci-après, les « Etablissements publics de coopération intercommunale » ;

### **ET**

#### **d'autre part,**

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine représenté par son Président, Alain ROUSSET

Le Conseil régional d'Occitanie représenté par son Vice-Président, Jean-Louis CAZAUBON

L'Etat représenté par les Préfets des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées (par délégation des Préfets de région Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)

La Banque des Territoires, groupe Caisse des dépôts et consignations, représentée par ses directeurs régionaux de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie,

Bpifrance représentée par son directeur général,

Business France représenté par son directeur général,

Pôle emploi représenté par ses directeurs régionaux de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie,

ci-après, les « **Partenaires publics** »

**AINSI QUE**

Monsieur Marc MESPLARAU, référent industriel Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes pour la région Occitanie, Directeur des Ressources humaines du Groupe DAHER,

Monsieur Dominique MOCKLY, référent industriel Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes pour la région Nouvelle-Aquitaine, Président Directeur Général de TEREKA,

ci-après, les « **Partenaires économiques et industriels** »

**L'ensemble des Etablissements publics de coopération intercommunale, Partenaires publics, Partenaires économiques et industriels seront dénommés ci-après les « signataires »**

**Il est convenu ce qui suit.**

## PREAMBULE

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur deux principes :

- Un **principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des 136 territoires à forts enjeux industriels ;
- un **principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des Régions et des intercommunalités. Les projets sont d'abord proposés par les acteurs locaux (industriels, maires, présidents d'EPCI) au service d'une **approche « du bas vers le haut »** puis co-construits avec les Régions.

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs industriels et les Régions et les services de l'Etat. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et surtout définir les actions concrètes les soutenant.

### Enjeux du Territoire d'industrie

Le territoire Lacq-Pau-Tarbes a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Les enjeux suivants ont été identifiés par les signataires :

#### **1. Une identité industrielle forte reposant sur des filières historiques et des atouts économiques certains**

Forte d'une histoire industrielle et économique riche, le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes a développé un modèle industriel fondé sur l'activité de filières de référence soutenues par la présence d'entreprises leaders sur leurs marchés et d'un réseau de sous-traitants spécialisés. Cet écosystème encourage et exploite les divers atouts du Territoire : des infrastructures industrielles de haut niveau, un pôle de formation supérieure et de recherche reconnu, une main d'œuvre qualifiée, etc. Ce cercle vertueux constitué d'un environnement économique favorable et d'acteurs industriels importants a ainsi permis de construire et maintenir l'identité et la compétitivité industrielle du Territoire.

Sur le Bassin de l'Adour, l'industrie représente près de 2 400 entreprises et 38 000 salariés, soit 17% des emplois tous secteurs confondus. A noter qu'un emploi industriel induit trois emplois dans le tissu économique. Aujourd'hui, le secteur de la métallurgie représente 53% des emplois industriels et 780 entreprises dont 90% comptent moins de 50 salariés.

##### 1.1 Les énergies et géosciences

L'identité industrielle du Territoire Lacq-Pau-Tarbes s'est d'abord développée grâce à l'exploitation pendant plus de 50 ans du gisement de gaz de Lacq, plus grand gisement de gaz naturel en France. La

production d'hydrocarbure et l'ensemble des activités de géosciences en découlant furent ainsi un moteur pour le développement industriel de la région. Avec la fin des activités d'extraction du gaz, le Territoire se tourne désormais vers de nouvelles activités (chimie fine et transition énergétique) en capitalisant sur ses capacités en Recherche et Développement (R&D) de qualité, reconnues en France et à l'étranger.

Aujourd'hui, l'activité géosciences se concentre principalement autour du bassin de Lacq et du centre de recherche international de Jean-Féger de Total, d'antennes régionales de grandes entreprises et du tissu de sous-traitants spécialisés (notamment des Petites et Moyennes Entreprises (PME) équipementiers). Les principaux acteurs de la filière géoscience et génie pétrolier sont ainsi réunis dans le pôle de compétitivité Avenia, installé à la Technopôle Hélioparc. Enfin l'entreprise TEREKA, dont le siège est à Pau, développe l'activité de stockage et de transport de Gaz.

## 1.2 Les nouveaux systèmes énergétiques

Soutenue par les initiatives des Plans Climat Air-Energie Territoriaux (PCAET), la filière énergie renouvelable est également très active sur le Territoire. La fin programmée des activités d'extraction de gaz et l'implantation de BIOENERGIE du Sud-Ouest (ex ABENGOA) et la production de bioéthanol, lui a permis de s'engager activement dans la filière énergies nouvelles. La mise en production d'une centrale électrique biomasse par BIOLACQ Energies a également marqué une nouvelle étape, complétée rapidement par le choix d'Hydro-Québec de créer sur ce territoire sa filiale SCE France dans le domaine du stockage et de la conversion de l'énergie. Ainsi, sur le bassin de Lacq, 272,5 MW sont actuellement produits en énergie renouvelable, soit l'équivalent de 70 % de la consommation de ce territoire. Les prochaines années pourront être l'occasion de développer un écosystème autour de l'hydrogène « vert » associant production, stockage, distribution et applications.

La production hydro-électrique est également un marqueur fort du Territoire. La géographie des vallées, parfois perçue comme un obstacle au développement de certaines activités, se trouve être un atout en matière de production d'énergie verte. En effet, les atouts naturels des vallées d'Ossau et d'Aspe ont conduit à la construction, début du XXème siècle, de barrages permettant la valorisation de la ressource en eau. Ces barrages sont aujourd'hui exploités par la SHEM (Société Hydro Electricque du Midi), EDF (Electricité de France) et d'autres producteurs indépendants. Il s'agit là d'un véritable atout économique pour le territoire facteur d'emplois.

Enfin, d'autres actions plus transverses sont menées à l'échelle du Territoire d'Industrie. Par exemple, le pôle de recherche pour l'intégration de puissance, le management de l'énergie et ses composants de stockage (Primes) travaille actuellement sur des technologies innovantes pour le transport. De même, le Pôle de compétitivité DERBI réunit en région Occitanie, les entreprises, laboratoires, universités, centres de formation, fédérations professionnelles, organismes financiers et collectivités territoriales impliqués dans le développement de la filière des énergies renouvelables. Le pôle DERBI jouera ainsi un rôle important dans l'accompagnement technique de l'ensemble des porteurs de projets sur le périmètre du Territoire d'industrie.

## 1.3 L'aéronautique

La filière aéronautique et spatiale, très présente sur le Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes, est une grande spécificité territoriale. Son ancrage est historique : le Territoire avait l'avantage d'être éloigné

des frontières de l'Est, avec de grands espaces dégagés et la proximité de l'océan. La création à Pau par les frères Wright en 1909 de la première école de pilotage au monde a suscité l'engouement. Des entreprises, aujourd'hui mondialement connues, se sont ainsi installées dans la région, contribuant à asseoir la vocation aéronautique du bassin de l'Adour. Cela est notamment le cas de Safran Helicopter Engines et Safran Landing Systems, anciennement connues sous le nom de Turbomeca et Messier-Dowty ou encore de Daher, anciennement SOCAT. Dans le sillage de ces leaders, s'est constitué peu à peu un important pôle de sous-traitance (EXAMECA, MECANIQUE AERONAUTIQUE PYRENEES, VENTANA, PCC, SEGNERE, ADB, TARMAC-AEROSAVE AAA, Nexteam Group, STI France etc.), faisant du bassin de l'Adour, un acteur majeur d'Aerospace Valley, à proximité immédiate des pôles de référence mondiale de Bordeaux et Toulouse.

La filière aéronautique / métallurgie constitue aujourd'hui la première filière du territoire en termes d'emplois (20 000 emplois sur le bassin de l'Adour dont 60% dans le domaine aéronautique). Celle-ci se concentre autour des fonctions de conception-études, de production, d'intégration, d'essais et de contrôle, de maintenance et de réparation, portée par la hausse des commandes des grands constructeurs notamment dans le secteur de l'aviation civile (doublement de la flotte à l'horizon de 2035). La mécanique de précision, la chaudronnerie, le traitement de surface, les travaux sur matériaux composites constituent autant de spécialités pour lesquelles de très nombreux techniciens qualifiés sont mobilisés. Le dynamisme de ce secteur repose également sur un écosystème local particulièrement diversifié regroupant aussi bien des donneurs d'ordres, des groupes que des TPE et PME qui bénéficient d'un positionnement géographique stratégique.

#### 1.4 La chimie fine et les matériaux

##### **Les matériaux composites**

Dans le domaine de la chimie, le bassin industriel de Lacq a su anticiper la fin des activités d'extraction du gaz et développer des activités autour de la chimie fine, des bioénergies et des matériaux composites. Ces efforts ont permis d'accueillir de nouvelles activités comme la fabrication de fibres de carbone et la production de polyacrylonitrile par TORAY CFE. De grands groupes tels qu'Arkema ou Air Liquide sont également présents et participent ainsi au développement et à la structuration de la filière. Ces entreprises bénéficient de plus de capacités R&D public et privé importantes notamment sur les sites SEVESO II et d'un environnement scientifique dynamique et porteur ce qui leur permet de mutualiser les ressources et de se positionner sur des segments innovants (biocarburants, matériaux) afin d'accroître leur compétitivité.

Ainsi, pour attirer des entreprises innovantes et héberger des équipes de recherche, les partenaires du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CHEMPARC, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Lacq-Orthez, ont investi depuis 2011 dans la construction et le développement d'une plateforme technologique adossée au Groupement de Recherche de Lacq (GRL), composé des deux centres de recherche ARKEMA et PERL/TOTAL. CHEMSTART'UP a ainsi permis le développement ou l'éclosion de nombreux projets collaboratifs et privés (laboratoires communs).

##### **La céramique technique**

Le pôle de céramiques techniques de Tarbes est issu de l'ancien groupe Ceraver, qui a employé jusqu'à 2 400 salariés à Bazet et à Bordères-sur-l'Échez dans la fabrication d'isolateurs électriques de trains et de tubes de filtration gazeuse pour l'enrichissement de l'uranium, avant d'être démantelé

en 1980. Le pôle céramique tarbais – Bazet –, composé de huit entreprises issues de Ceraver (Céramique et Verre), est intégré dans le pôle de compétitivité de la céramique implantée à Limoges. Il emploie actuellement près de 500 salariés et développe de nombreuses applications dans des secteurs très divers : aéronautique, spatial, automobile, défense, systèmes embarqués, mécanique, électronique, nucléaire, optique, médical... La concentration d'industriels spécialisés fait de ce pôle, le premier centre industriel français pour les céramiques techniques.

### **Carrière et extraction**

L'histoire industrielle de la Vallée d'Ossau est liée aux exploitations de carrières de pierre et de marbre. Le bassin marbrier s'étend sur quatre communes et on compte aujourd'hui quatre entreprises génératrices d'emplois et dont l'activité se fonde exclusivement sur l'exploitation de ces sites. Par ailleurs, cette activité a engendré le développement d'une économie liée au travail de la pierre (tailleurs de pierres, revendeurs grossistes ...).

Le marbre et l'ardoise font parties des activités « emblématiques » de la Haute-Bigorre. La Région Occitanie mène actuellement une étude filière pour évaluer leur potentiel mais aussi rechercher de nouveaux usages et de nouvelles innovations. La CC HB 65 héberge, quant à elle, une des dernières ardoiseries en exploitation de France. La question de sa survie et de son développement est au cœur de ses préoccupations.

## 1.5 Le ferroviaire

La filière ferroviaire est particulièrement bien représentée sur le territoire notamment sur Tarbes et sur Bagnères-de-Bigorre. A Tarbes, le groupe Alstom emploie près 700 salariés dont 38 % d'ingénieurs et cadres qui travaillent autour des équipements embarqués sur le matériel roulant. Un développement sur l'intégration de l'hydrogène sur les nouvelles productions ferroviaires vise à répondre aux enjeux de la transition énergétique de demain.

CAF, située à Bagnères-de-Bigorre, emploie près de 200 salariés spécialisés dans la construction de matériel neuf et de rénovations lourdes. La construction de matériel ferroviaire est devenue la principale activité de CAF et constitue le premier employeur industriel privé bagnérais. Une entreprise présente sur le marché régional, national et international et dont le carnet de commandes est rempli à hauteur de 60 millions d'euros depuis trois ans.

## 1.6 L'agroalimentaire

La filière agroalimentaire contribue pleinement au modèle économique du territoire. A l'échelle du Béarn, il s'agit de la deuxième industrie en nombre d'établissements (plus de 1200) et troisième en nombre d'emplois. Au centre du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation, la filière est tirée par des entreprises à dimensions internationales telles qu'Euralis, Candia, Lindt & Sprungli mais aussi par des entreprises locales comme la Fromagerie des Chaumes et Michaud, SEMO Groupe (eaux d'Ogeu, Quezac...).

La filière du Jambon de Bayonne (Indication Géographique Protégée), dont le siège du consortium se situe sur le Territoire et à travers ses salaisons (Salaisons de l'Adour et Salaisons pyrénéennes, établissements Michel Dupuy), ainsi que la filière canard gras sont également très présentes sur l'ensemble du Territoire. Enfin, au sein de la filière viticole, il existe également des fabricants

d'équipements agricoles et viticoles dont certains ont déjà des démarches R&D à leur échelle (exemples Magendie à Livron, Hydrofrance à Peyrelongue-Abos).

Le Territoire a désormais pour ambition d'accompagner la structuration des éleveurs via des outils de transformation collectifs qui permettront d'aller plus loin en termes de création de valeur ajoutée.

## **2. Anticiper les mutations et les défis à venir**

Malgré le développement de secteurs clés et un ensemble d'atouts économiques reconnus, le modèle industriel territorial montre désormais des signes de fléchissement, amplifiés par des fragilités structurelles du bassin industriel Lacq-Pau-Tarbes.

En effet, le dynamisme économique du Territoire repose principalement sur l'activité de grandes entreprises dont la majeure partie possède leur siège social et centres de décision hors de la région. Le tissu de PME / TPE sous-traitants, actuellement peu structuré est donc directement dépendant de ses donneurs d'ordre. Bien que la présence de grands comptes soit intrinsèquement un avantage comparatif pour le développement économique local, cette dépendance constitue également un élément de vulnérabilité économique et social non négligeable.

Ainsi, accompagner le développement et les mutations du tissu PME / TPE, encourager la diversification des activités, assurer la pérennité des entreprises en explorant de nouveaux marchés est le défi principal de la reconquête industrielle du Territoire Lacq-Pau Tarbes. Afin d'atteindre cet objectif structurel, trois défis doivent être relevés.

### **Enjeu 1 : accroître l'attractivité et encourager les partenariats**

Les processus de métropolisation induisent pour les espaces qualifiés d'intermédiaires dans la hiérarchie territoriale française des difficultés à attirer de nouveaux flux d'investissements et de population. Ces nouveaux flux sont d'autant plus nécessaires au développement économique local que le Territoire Lacq-Pau-Tarbes connaît une croissance démographique modérée, un vieillissement de sa population, un recul de l'emploi industriel, ainsi qu'une forte baisse de la population de certaines villes. Concernant l'emploi, le Territoire connaît également des difficultés chroniques à faire venir des profils qualifiés, attirés par les conditions de vie et d'emplois des métropoles ce qui freine, par conséquent, la croissance économique du tissu économique local. L'identité industrielle de Lacq-Pau-Tarbes, son importante diversité, et son potentiel de croissance restent à ce jour trop méconnus depuis l'extérieur.

L'attractivité repose également sur les possibilités de mobilité des personnes et des marchandises. Or le Territoire fait face à des problématiques de mobilité internes et externes accentuées par les frontières administratives. Ces difficultés logistiques limitent la possibilité de se tourner vers de nouveaux marchés et de s'engager dans des coopérations que cela soit entre acteurs publics et privés entre entreprises, au sein du Territoire et avec les territoires voisins.

### **Enjeu 2 : encourager l'innovation**

Un des leviers de la croissance économique repose sur la capacité des acteurs publics et privés à innover. Or, malgré la présence d'un pôle de formation et de recherche important, tourné vers l'innovation, le Territoire Lacq-Pau-Tarbes affiche aujourd'hui un faible taux de création d'entreprises

ce qui ne facilite pas la diffusion de l'innovation au sein de l'écosystème industriel local. De plus il n'existe pas actuellement de dynamique territoriale collective encourageant les PME-PMI à investir dans des procédés et solutions innovantes, qui leur permettraient pourtant d'accroître leur indépendance vis-à-vis des grands comptes. L'enjeu est donc de créer un environnement propice à l'innovation et d'accompagner les entreprises souvent réfractaires à la révolution numérique en cours.

### **Enjeu 3 : consolider le capital humain – attirer, former, recruter**

La formation aux emplois industriels est un défi reconnu par l'ensemble des acteurs du Territoire. Les entreprises peinent aujourd'hui à attirer des salariés non seulement à cause de la baisse d'attractivité des emplois industriels mais également à cause du manque de profils adaptés à leurs besoins. Avec l'émergence de l'industrie 4.0, un système de formation adapté aux besoins de demain et favorisant les compétences transversales attendues est ainsi devenu nécessaire. De plus, en raison de l'évolution rapide des pratiques professionnelles et le risque d'obsolescence des connaissances, un apprentissage continu et permanent doit également être proposé. Enfin le lien entre l'université et les industriels doit être renforcé afin d'adapter les formations proposées et les thèmes de recherche aux défis industriels de demain.

#### **Ambitions et priorités**

Les signataires partagent les ambitions et priorités suivantes de reconquête industrielle et de développement. Afin de répondre à ces trois défis, faire émerger de nouvelles filières et renforcer et diversifier celles déjà implantées sur le Territoire, plusieurs grands axes de développement ont été identifiés. Certains d'entre eux sont présentés ci-dessous.

Accroître l'attractivité, encourager les partenariats, et développer de nouveaux marchés, exigent de **promouvoir des actions de marketing territorial** afin de mettre en lumière les atouts du territoire. Lacq-Pau-Tarbes souhaite également **encourager et faciliter la mobilité (verte) des personnes et des marchandises**. Enfin, l'attractivité du Territoire repose également sur sa capacité à mobiliser du foncier adapté aux activités industrielles, sur la mise en œuvre de solutions de portage immobilier innovantes, sur **la revalorisation des friches industrielles**, et la requalification de certaines zones industrielles.

Concernant l'innovation, un des axes de développement encouragé par le Territoire concerne ainsi les activités liées à **la transition énergétique** (hydrogène, traitement des déchets, photovoltaïques organique, exploitation de la chaleur fatale de l'eau issue de puits de pétrole etc.) qui permettent d'œuvrer en faveur des PCAET tout en offrant un vaste éventail d'activités pour la R&D. **La création d'outils de transfert technologique et de mise en synergie** permettrait de sensibiliser les acteurs économiques et de diffuser l'innovation à travers l'ensemble du tissu industriel local.

**Améliorer la gestion territoriale des emplois et des compétences** doit pouvoir permettre d'apporter une réponse plus pertinente et plus rapide au décalage récurrent entre l'offre et la demande sur le marché local du travail. Cette gestion des compétences doit également être complétée **par un renforcement des liens entre les pôles universitaires et le monde industriel**.

L'ancrage sur le territoire de nouveaux acteurs industriels passe également par la mise en œuvre de **dispositifs d'accompagnement accessibles, simples, flexibles et efficaces**, permettant d'apporter



une réponse efficace et rapide aux difficultés d'obtention d'autorisations administratives (ex : faciliter et accélérer les délais d'instruction de permis de construire, de dossiers ICPE...). Le rôle de facilitateur de l'Etat des collectivités locales et des structures parapubliques qui composent ce Territoire d'industrie doit pouvoir être davantage mis en exergue auprès des industriels.

### **Actions déjà engagées**

Afin de concrétiser les ambitions et priorités énoncées ci-dessus, le Territoire Lacq-Pau-Tarbes a déjà initié plusieurs projets et actions dont certains sont présentés ci-dessous.

## **1. Actions thématiques**

### **Accroître l'attractivité et encourager les partenariats**

Afin de définir une stratégie territoriale, les territoires de Béarn ont élaboré une étude de positionnement et de marketing économique. Cette étude comprend : (i) une analyse de l'économie et de l'attractivité du Béarn, (ii) l'identification des enjeux économiques et mise en perspective par rapport à des territoires similaires, (iii) la définition d'orientations stratégiques, d'actions et de projets qui incarneront la stratégie à l'échelle du Béarn. La CATLP a, quant à elle, engagé en août 2018 un chargé de mission dédié au marketing territorial.

### **Encourager l'innovation**

La plateforme technologique R&D et application industrielle Chemstart'up, avec l'appui du Centre Technologique régional CANOE, a l'ambition d'être une plateforme d'essai et de démonstration dans le domaine de la transition énergétique et être le support de projets collaboratifs. Ainsi, l'objectif est de renforcer l'identification du bassin de Lacq et de la plateforme Chemstart'up comme site d'innovation et de transfert technologique, pour poursuivre la diversification du territoire dans le domaine de la transition énergétique et des matériaux.

### **Consolider le capital humain – attirer, former, recruter**

La formation aux emplois industriels étant l'un des défis majeurs du Territoire Lacq-Pau-Tarbes, plusieurs actions menées par l'UIMM ont déjà été initiées. Par exemple, le dispositif Optim'indus, associant l'UIMM et la Région Nouvelle-Aquitaine consiste en un accompagnement sur mesure proposé aux PME pour développer la performance et la compétitivité des entreprises (diagnostic, recherche de financement, questions Relations Humaines...). La Région Occitanie, en complément de l'offre de services économiques aux entreprises, développe une offre de services RH aux entreprises pour répondre aux enjeux stratégiques que sont la structuration de leurs ressources humaines, leur formation, le recrutement, l'attractivité des métiers, etc. Elle travaille en partenariat avec l'UIMM Occitanie autour notamment de la promotion des métiers et de l'accompagnement des entreprises industrielles en matière de RH et de compétences.

## **2. Actions sectorielles**

### **Les énergies et géosciences**

Dans le domaine des géosciences et des énergies, les projets structurants initiés sont les suivants :

- le développement du Pôle de Compétitivité Avenia, pôle dans le domaine des géosciences et des filières énergétiques du sous-sol (labellisation en 2010),
- le développement, au sein de la Technopôle Hélioparc, d'un incubateur (Géostart) dédié aux géosciences et au génie pétrolier, en partenariat avec le Pôle Avenia,
- le développement du centre scientifique et technique Jean Feger (Total), qui compte parmi les tous premiers centres intégrés de recherche pétrolière au monde (augmentation des effectifs, implantation d'un supercalculateur),
- le développement de l'institut Carnot (Isifor), qui fédère la recherche académique dédiée aux enjeux énergétiques et environnementaux du sous-sol,
- l'obtention du label I-SITE (PIA) par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, pour son projet E2S (Solutions pour l'Energie et l'Environnement), reconnaissant l'UPPA comme établissement d'excellence et à fort potentiel,
- Le développement de la plateforme Chemstart'up avec l'appui du Centre Technologique régional CANOE, ambitionne d'être une plateforme d'essai et de démonstration dans le domaine de la transition énergétique.

### **Les nouveaux systèmes énergétiques**

Forte des atouts de son territoire, le Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes envisage la transition énergétique comme un levier pour stimuler l'économie, favoriser la création de nouveaux emplois, et comme une opportunité d'innovation et d'expérimentations de nouvelles solutions technologiques. Le Territoire s'est donc engagé dans la création de réseaux de chaleur urbain (en concession) utilisant le plus possible les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales, desservant le plus de consommateurs possibles, et garantissant un prix compétitif et pérenne aux usagers. Dans ce secteur, d'autres actions structurantes sont actuellement déployées sur le Territoire : (i) le développement du train à hydrogène par le Groupe Alstom, (ii) la mise en service de la station hydrogène dans le cadre du projet Hyport. Une station Ecogaz (GNV) a également été inaugurée en juillet 2018 au sein du pôle économique Eurocampus Pyrénées (sortie Tarbes Ouest).

### **L'aéronautique**

Dans le domaine de l'aéronautique, les projets structurants développés sur le territoire récemment, regroupent notamment :

- le développement du Pôle Aéropolis à Bordes comprenant :
  - la création d'une zone d'activité de 40 hectares aménagés autour de l'usine Szydlowski de Safran Helicopter Engines,
  - l'implantation d'un centre de formation autour des métiers de l'Industrie (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie, CFAI de Bordes) et d'un centre de formation des apprentis, géré par l'UIMM,
  - l'implantation d'un centre de transfert dédié aux matériaux métalliques (Métallicadour), offrant des formations et des prestations aux industriels endogènes sur les technologies innovantes liés au travail des métaux (usinage, soudage, robotisation...),
- la commercialisation de la zone d'activité Aérosite de 15 hectares avec accès direct aux pistes de l'aéroport Pau-Pyrénées,
- La création d'un hub industriel sur la zone Pyrène Aéro-pôle / Pyrénia :
  - le développement de l'entreprise de déconstruction et de maintenance de Tarmac Aérosave,

- la commercialisation de près de 100 hectares avec accès direct sur le taxiway de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées sur quatre zones d'activités économiques.

### **La chimie fine et les matériaux**

Enfin, dans le domaine de la chimie et des matériaux, le projet réussi de reconversion du Bassin de Lacq dans les filières de chimie fine est engagé depuis plusieurs années. Les développements portés par Arkema, l'assise prise par le groupe UPL via le développement de Cerexagri et le rachat d'Arysta, notamment, concernant la chimie, l'implantation de Toray Carbon Fibers Europe et du laboratoire SCE France ainsi les développements successifs de CANOE concernant les matériaux le démontrent.

Sur le pôle céramique technique de Bazet, un projet important de R&D de la société SCT a été développé en 2018. La CA TLP a lancé en parallèle la requalification de la zone d'activité dénommée Céram'Innov Pyrénées et participé à la réhabilitation du restaurant inter-entreprises.

### **Le ferroviaire**

Alstom est un acteur clé de la mobilité en France et un partenaire majeur des agglomérations, des régions françaises et des opérateurs tels que SNCF et RATP. Sur le ferroviaire, la CA TLP en partenariat étroit avec le groupe ALSTOM a permis la requalification du site industriel situé sur la commune de Séméac. Un restaurant d'entreprise a également été réalisé par la collectivité.

### **L'agroalimentaire**

Dans le domaine de l'agro-alimentaire, le Territoire a notamment participé au développement de la filière Jambon de Bayonne. Cette filière est désormais organisée autour d'un consortium fédérant producteurs, transformateurs, fabricants d'aliments, abattoirs etc.

## **ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT**

---

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Le présent contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques.

Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## **Article 2. ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES**

---

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

- **Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie** sont chargées du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale et assurent le déploiement de leurs politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles

les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elles animent la démarche sur leurs périmètres régionaux respectifs.

### Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Elle est à l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » dès 2014. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et d'accompagnement des opportunités économiques. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques. Ces actions collectives adressent notamment des filières émergentes comme les batteries et l'hydrogène.

La politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles. En tant que pilote du dispositif « Territoires d'industrie », la Région recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle.

### Région Occitanie

Dans le cadre de son SRDEII adopté le 2 février 2017, la Région a fait du soutien à son tissu industriel une de ses priorités, que ce soit au travers de son appui à la structuration des filières, comme de ses soutiens aux entreprises en matière d'investissement, d'innovation et d'export, ou de ses outils d'ingénierie financière. En articulation avec les politiques déployées par l'Etat au plan national, la Région Occitanie bâtit une stratégie offensive visant à conforter la structuration de ses filières d'excellence, de moderniser son tissu industriel, et de renforcer son ancrage dans les territoires.

Consciente des enjeux liés à la numérisation et la robotisation, la Région Occitanie a lancé dès 2014 son premier plan « **Usine du Futur 2015-2017** », doté de **33,1 M€** pour accompagner les entreprises régionales sur ces enjeux technologique, numérique, organisationnel, et environnemental. Ce plan a permis de mobiliser 36 M€, au-delà des objectifs initiaux. Dans le prolongement du succès de ce premier plan, la Région a lancé l'élaboration d'un nouveau plan régional dédié, en articulation avec la stratégie déployée par l'Etat au plan national.

La Région Occitanie entend faire du rééquilibrage territorial un axe central de sa politique économique. A cet effet elle se déploie sur les territoires au sein des maisons de Région et mobilise en proximité son agence de développement économique et d'innovation AD'OCC pour faire émerger et accompagner les projets. Elle structure un réseau des développeurs économique d'Occitanie qui permet de démultiplier son action sur l'ensemble du territoire régional. Elle apporte une attention particulière aux filières à enjeu local génératrices de valeur ajouté et d'emploi sur les territoires.

La Région Occitanie pilote le dispositif Territoire d'industrie en cohérence avec cette politique.

- **L'Etat** s'engage à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, en lien avec ses opérateurs. Il est garant de la cohérence des initiatives locales avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale. Pour chaque territoire, le suivi et l'accompagnement ainsi que la mobilisation des services déconcentrés seront assurés par un référent désigné par le Préfet de région ;
- **Les intercommunalités** assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent les enjeux du territoire, les ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- **Les Industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- **Les opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### **Article 3. Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

---

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires du territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- un **comité local de projets** chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat. Le comité est présidé par deux binômes élus/industriels et animés par deux chefs de projet. Il est composé d'Industriels et de représentants des EPCI, de l'Etat, des Régions, des deux UIMM, des chambres consulaires notamment les deux Chambres de Commerce et d'industrie.
  
- une **instance locale** chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet ;
  
- un **binôme** constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
  - pour les territoires situés en région Nouvelle-Aquitaine – François BAYROU et Dominique MOCKLY,
  - pour les territoires situés en région Occitanie – Gérard TREMEGE et Marc MESPLARAU.
  
- un **chef de projet** chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat ;
  - pour les territoires situés en région Nouvelle-Aquitaine – Gautier LAGALAYE,
  - pour les territoires situés en région Occitanie – Audrey LE-BARS.
  
- Un **réfèrent Etat** pour l'accompagnement des collectivités territoriales et des acteurs locaux, le secrétaire général Samuel BOUJU pour les Hautes-Pyrénées en lien avec le secrétaire général, Eddie BOUTTERA pour les Pyrénées-Atlantiques.
  
- une **équipe projet** qui est composée des référents des intercommunalités et des autres partenaires

#### **Article 4. Plan d'actions**

---

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie.

**Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée. Elles feront l'objet d'une instruction par l'ensemble des partenaires et des opérateurs publics signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et disponibilités d'enveloppe.**

**De nouvelles fiches actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le comité local de projets et les comités de pilotage régionaux.**

Afin de refléter au mieux les défis industriels du Territoire et de capitaliser sur les actions déjà engagées, Lacq-Pau-Tarbes a élaboré un plan d'actions organisé autour des quatre grands axes du

programme (Recruter, Attirer, Innover et Simplifier) et des spécificités locales territoriales. Grâce au caractère itératif du contrat, ce plan d'actions pourra être modifié par la suite afin de prendre en compte de nouvelles actions et/ou de préciser celles déjà mentionnées.

#### **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

---

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation des comités de pilotage régionaux.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

#### **Article 6. Suivi et évaluation**

---

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagées, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

#### **Article 7. Traitement des litiges**

---

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

<p>Le Président de la Communauté de communes du Pays de Nay</p>  <p>Christian PETCHOT-BACQUE</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes de Haute-Bigorre</p> <p>Jacques BRUNE</p>
<p>Le Préfet des Hautes-Pyrénées</p>  <p>Brice BLONDEL</p>	<p>Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques</p>  <p>Eric SPITZ</p>
<p>Le directeur régional d'Occitanie de la Banque des Territoires</p>  <p>Thierry RAVOT</p>	<p>Pour Madame Anne FONTAGNERES, directrice régionale de Nouvelle-Aquitaine de la Banque des Territoires Le directeur délégué de la direction régionale Nouvelle-Aquitaine</p>  <p>Rémi HEURLIN</p>
<p>Pour Monsieur Frédéric TOUBEAU, directeur régional de Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine Le directeur territorial des Pyrénées-Atlantiques</p>  <p>Thierry LESCURE</p>	<p>Pour Monsieur Serge LEMAITRE, directeur régional de Pôle Emploi Occitanie Le directeur territorial délégué du Gers et des Hautes-Pyrénées</p>  <p>Jean Michel DUQUESNOY</p>
<p>Pour Monsieur Christophe LECOURTIER, directeur général de Business France le directeur interrégional Nouvelle-Aquitaine - Occitanie</p>  <p>François MATRAIRE</p>	<p>Pour Monsieur Nicolas DUFORQ, directeur général de Bpifrance Le délégué territorial de Pau</p>  <p>Nicolas ROCHE</p>



Fait à Pau le 15 juillet 2019,  
en 8 exemplaires originaux

En présence de :

<p>Madame la Ministre de la cohésion territoriale</p>  <p>Jacqueline GOURAULT</p>	<p>Madame la Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances</p>  <p>Agnès PANNIER-RUNACHER</p>
<p>Le Président du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn</p>  <p>François BAYROU</p>	<p>Le Président de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées</p>  <p>Gérard TREMEGE</p>
<p>Le Président de la Région Nouvelle Aquitaine</p>  <p>Alain ROUSSET</p>	<p>Pour la Présidente Le Vice-Président de la Région Occitanie</p>  <p>Jean-Louis CAZAUBON</p>
<p>Le président directeur général de TEREGA</p>  <p>Dominique MOCKLY</p>	<p>Le directeur des ressources humaines du groupe DAHER</p>  <p>Marc MESPLARAU</p>